

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
à La Salvetat sur Agoût**

Séance du mardi 10 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 35 L'an deux mille dix-neuf et le dix décembre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

Présents : 26

Sont présents: Max ALLIES, Claude ANINAT, André BACOU, Christian BARDY, Alain BARTHES, Jean-Jacques BARTHES, Francine BLAVY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, Serge CAZALS, Pascal COUSTURIER, Hugues DELORI, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Jacky GOUT, Marie-Hélène GUILLOT, Maryline MARTINEZ, Bernard MAS, Claude MAURY, Jacques MENDES, Jean-Christophe MIALET, Marie-Françoise MONDEME, Roger NEGRE, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS

Votants : 31

Secrétaire de séance :
Marie-Hélène GUILLOT

Pouvoirs : Alexis BENAMAR par Christian BARDY, Jérôme BOUSQUET par Marie-Claude STAVROPOULOS, Carole CALAS par Robert BOUSQUET, Bernard ROUMESTANT par Bernard MAS, Armelle VIALA par Sylvie SOLOMIAC

Suppléés : Jacques CALVET par Claude MAURY, Marie CASARES par Jacky GOUT

Excusés : Evelyne BOUSQUET, André CABROL, Thibault ESTADIEU, Michel FARENC, Daniel VIDAL

Absents :

ADMINISTRATIONS/COMPETENCES

1. Approbation des PV du 26 septembre et du 24 octobre 2019

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil si des modifications doivent être apportées aux procès-verbaux des conseils du 26 septembre et 24 octobre qui ont été envoyés au préalable.

Il demande d'approuver les procès-verbaux.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

2. Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Lacaune pour le pôle culturel

La Communauté de Communes a délibéré le 17 juillet 2018 pour la création conjointe d'un pôle culturel sis sur la commune de Lacaune.

Dans la mesure où la commune de Lacaune est partenaire de l'opération, il a été élaboré avec l'aide des services de l'Etat une convention de co-maîtrise d'ouvrage. Celle-ci, jointe en annexe, établira les règles de la mise en œuvre et de la gestion de ce projet.

Entendu le rapport de Marie-Hélène GUILLOT.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président à signer cette convention telle qu'annexée à la délibération ainsi que tous les actes afférents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 31

Pour : 31

3. Avenant à la convention pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Murat sur Vèbre

L'étude de faisabilité du projet de réseau de chaleur sur la commune de Murat-sur-Vèbre doit être prise en

charge par la Communauté de Communes. Initialement une convention avait été signée entre la mairie de Murat et TRIFYL.

Il y a lieu de faire un avenant à la convention pour régulariser la situation et transférer à la Communauté de Communes la participation au financement de l'étude.

Entendu le rapport de Pascal COUSTURIER,

Il est proposé au Conseil :

- de passer un avenant à la convention pour régulariser la situation et transférer à la Communauté de Communes la participation au financement de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune de Murat de Vèbre,
- d'autoriser le Président ou ses délégataires à signer les actes afférents à cet avenant.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

4. Loyer de la maison du docteur d'Anglès

Il est proposé que la Communauté de Communes acquitte le loyer du docteur installé à Anglès durant deux ans.

Pour mémoire la Communauté de Communes avait précédemment pris en charge le loyer du docteur Guivarch installée à Lacaune.

Entendu le rapport de Alain BARTHES,

Il est proposé au Conseil :

- de prendre en charge le loyer du docteur installé à Anglès durant deux ans,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à cette prise en charge.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

RESSOURCES HUMAINES

5. Mise à jour du tableau des effectifs au 1er décembre 2019

Vu la délibération 2018_210 portant création de 3 postes (ETP) pour le service de collectes des déchets,

Vu la délibération 2019_076 portant création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe

suite à mutation Vu la délibération 2019_100 portant création de 2 postes d'adjoint technique territorial,

Vu la délibération 2019_141 portant création de 3 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe (suite aux avancements de grade 2019) et d'un poste d'adjoint administratif,

Entendu le rapport de Serge CAZALS,

Il est demandé au Conseil de valider le tableau des effectifs de la Communauté de Communes au 1^{er} décembre 2019, présenté ci-dessous :

Tableau des effectifs au 01/12/2019 (hors EPHAD et PHV)

	TC ou TNC	Nombre	Effectifs pourvus	Postes à pourvoir
ADMINISTRATIVE				
attaché	TC	2	2	0
rédacteur principal 1ere classe	TC2	2	2	
rédacteur	TC	1	0	1
adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	1	1	
adjoint administratif principal de 2ème classe	TNC2 TC5	7	7	
adjoint administratif territorial	TNC4 TC10	14	10	4
ANIMATION				
adjoint d'animation	TC1 TNC2	3	3	
TECHNIQUE				

ingénieur principal	TC	1	0	1
ingénieur	TC	1	1	
technicien principal 1ère classe	TC	1		1
technicien principal 2ème classe	TC	1	1	
technicien	TC	2	2	
agent de maîtrise	TC	2	1	1
adjoint technique principal de 1ère classe	TC3 TNC2	5	3	2
adjoint technique principal de 2ème classe	TC7	7	5	2
adjoint technique territorial	TNC2 TC10	12	9	3
SPORTIVE				
éducateur APS principal 1ème classe	TC	1	1	
TOTAL		63	48	15

Résultat du vote : Adopté

Votants : 33

Pour : 33

6. Recrutement d'un CDD d'un an pour un accroissement temporaire d'activité au Bureau d'Information Touristique de Fraïsse sur Agoût - 24 heures hebdomadaires

Afin d'assurer l'accueil au Bureau d'Information Touristique de Fraïsse (BIT saisonnier ouvert d'avril à octobre), de renforcer l'équipe d'agents en charge du service « Agences Postales Intercommunales », de mettre en place et de suivre les opérations de promotion menées par l'Office de Tourisme, il convient de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité à 24 heures hebdomadaires. Ce recrutement pourrait intervenir à partir du 1^{er} février 2020, pour une durée d'un an.

Entendu le rapport de Pierre ESCANDE,

Il est proposé au Conseil :

- de recruter un agent contractuel à 24 heures hebdomadaires, pour accroissement temporaire d'activité, au Bureau d'Information Touristique de Fraïsse sur Agoût pour une durée d'un an,
- d'autoriser le Président à procéder à ce recrutement,
- d'autoriser le Président ou ses délégataires à signer toute pièce afférente à ce recrutement.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

DECHETS/ASSAINISSEMENT/GEMAPI

7. Vote des tarifs de la redevance spéciale 2020

Pour rappels, la Redevance Spéciale a pour but d'éviter le financement par les ménages de la collecte et du traitement des déchets assimilés à des ordures ménagères générés par les entreprises. Elle est due par les structures exonérées de TEOM et qui bénéficient du service de collecte.

Cette redevance devant tenir compte du service rendu, il est proposé pour 2020 de faire payer les redevables en fonction du nombre de bacs et de la fréquence de la collecte de ces bacs. Les services de la Communauté de Communes ont travaillé avec les industriels concernés afin de mieux connaître le type et le volume de déchets produits et les orienter vers les bonnes filières si besoin. Cette sensibilisation se poursuivra en 2020.

L'EHPAD de Cabirac ne paie pas de taxe foncière et de fait l'EHPAD n'a pas acquitté la taxe sur les ordures ménagères en 2019. Il est proposé que l'EHPAD acquitte la redevance appliquée aux entreprises sur le même mode de calcul.

En ce qui concerne les emplacements de camping, un travail d'estimation plus précis des coûts va être entrepris en 2020. Sans ce travail de collecte de données il est proposé que la redevance reste inchangée en 2020.

Selon l'estimation des coûts de collecte et de traitement, il est proposé au Conseil :

- de voter les Tarifs de la Redevance Spéciale 2020 comme suit :
 - Grand Bac 660L collecté et traité une fois par semaine : 442€ *
 - Petit Bac 330L collecté et traité une fois par semaine : 296€ *
- * Pour plusieurs levées hebdomadaires le coût sera multiplié par le nombre de levées
 - Pour les emplacements de camping : 8€/emplacement
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec les redevables telles qu'annexées à la présente délibération

Entendu le rapport de Jacky GOUT,

Il est proposé au Conseil :

- de voter les tarifs de redevance spéciale tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les conventions avec les redevables telles qu'annexées à la présente délibération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

FINANCES ET MARCHES

8. Décision modificative n°3 - Budget général

Considérant qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
10-10222	FCTVA perçu à tort	+ 12 631,00	45-4582222	op cpte 1/3 régul FCTVA salle sports	+ 12 631,00
827-2317-827	Cœur village Cambon	+ 9 000,00			
041-1381	Régul subv PLUI	+ 47 723,00	041-1311	Régul subv PLUI (pour amort)	+ 47 723,00
45-4581222	Abords salle (révision prix)	+ 6 000,00	45-4582222	Abords salle sports (révision prix)	+ 6 000,00
430-2317-430	Salle sports (révision prix)	+ 40 000,00			
202-2158-202	Equipements	- 49 000,00			
TOTAL		+ 66 354,00	TOTAL		+ 66 354,00
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
014-73928	Régul AC 2017 et 2018 Salvetat	+ 59 148,00			
022	Dépenses imprévus	- 59 148,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Entendu le rapport de Marie-José BROUSSE,

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 29

Abstention : 2 (Marie-Hélène GUILLOT et Maryline MARTINEZ)

9. Décision modificative n°3 - Budget général - Rectificatif

Considérant qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
10-10222	FCTVA perçu à tort	+ 12 631,00	45-4582222	op cpte 1/3 régul FCTVA salle sports	+ 12 631,00
827-2317-827	Cœur village Cambon	+ 9 000,00			
13-1381	Régul subv PLUI	+ 47 723,00	13-1311	Régul subv PLUI (pour amort)	+ 47 723,00
45-4581222	Abords salle (révision prix)	+ 16 000,00	45-4582222	Abords salle sports (révision prix)	+ 16 000,00
430-2317-430	Salle sports (révision prix)	+ 40 000,00			
202-2158-202	Équipements	- 49 000,00			
	TOTAL	+ 76 354,00		TOTAL	+ 76 354,00
Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
014-73928	Régul AC 2017 et 2018 Salvetat	+ 59 148,00			
022	Dépenses imprévus	- 59 148,00			
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

Entendu le rapport de Marie-José BROUSSE,

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 29

Abstention : 2

10. Attribution des dossiers de fonds de concours

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par les communes sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	Autres financeurs	
Espérausses	Voirie communale 2019	3 737,15 €	1 868,57 €	1 868,58 €		
Murat	Mobilier scolaire	9 231,16 €	4 615,58 €	4 615,58 €		
	Archives Mairie	4 191,64 €	2 095,82 €	2 095,82 €		
	Monuments aux Morts	1 192,00 €	596,00 €	596,00 €		
Senaux	Réseau AEP	2 045,20 €	1 022,60 €	1 022,60 €		
	Bâtiments communaux	3 229,14 €	1 614,57 €	1 614,57 €		
Saint Salvi de Carcavès	Abords et bâtiments communaux	23 643,39 €	6 710,34 €	7 201,33 €	9 731,72 €	Département Tarn
	Matériel informatique	615,67 €	307,83 €	307,84 €		
Escroux	Réseau AEP	143 905,61 €	50 106,84 €	60 738,77 €	33 060,00 €	Département Tarn
Nages	Camion et répandeuse	138 255,00 €	49 895,00 €	88 360,00 €		
Rosis	Dénomination et numérotation rues comm	3 600,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €		
Moulin Mage	Réfection peintures cantine	8 976,00 €	4 488,00 €	4 488,00 €		
Montant des FDC attribués			125 121,15 €			

Entendu le rapport de Marie-Françoise MONDEME,

Il est proposé au Conseil de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

11. Admission en non-valeurs et créances irrécouvrables (budget SPANC) - Liste n°4044640533

Il est proposé au Conseil de passer en non-valeur une partie des produits du budget SPANC qui n'ont pas pu être recouverts par le receveur.

Il est donc proposé de mettre en non-valeur la liste suivante :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	3,99 €	
6542	0,00 €	
Total	3,99 €	

Entendu le rapport de Francine BLAVY,

Il est demandé au Conseil :

- d'admettre en non-valeur les produits tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Président à passer les mandats concernant ces annulations.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 30

Abstention : 1 (Huques DELORI)

12. Aides aux particuliers dans le cadre de l'OPAH

Par délibération D 2017-307 du 14 septembre 2017, le conseil a défini le régime des aides apportées par la Communauté de Communes dans le cadre de l'OPAH des Hautes Terres d'Oc.

L'ANAH a agréé 2 nouveaux dossiers. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de :

- 700 € à Jeanne CULIE (Lacaune) pour 7 556,39 € de travaux (dossier autonomie)
- 700 € à Gaston ASSEMAT (Anglès) pour 20 212,94 € de travaux (poêle, salle de bain...)

Entendu le rapport de Jacques FABRE,

Il est demandé au Conseil :

- de valider les subventions à Mme Jeanne CULIE et M. Gaston ASSEMAT telles qu'indiquées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à ces subventions.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

13. Modification des durées d'amortissement du budget annexe Bases

Une délibération définissant les durées d'amortissement pour le budget annexe bases de loisirs a été prise par le Conseil en date du 28 février 2017, elle a été modifiée en conseil en date des 06 juillet 2017 - 14 septembre 2017 et 28 février 2019. Suite à la poursuite de l'intégration budgétaire du patrimoine des 2 bases de loisirs, il convient de délibérer à nouveau.

Les subventions relatives à ces biens seront étalées sur la même durée que le bien.

Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

Compte	Classe	Durée
21318	Autres bâtiments publics	25 ans
2135	Installations générales, agencements, aménag des constructions	25 ans
2138	Autres constructions	25 ans
2152	Installations de voirie	20 ans
21571	Matériel outillage voirie matériel roulant (mise à disposition)	8 ans
2158	Autres installations matériel et outillage technique	8 ans
21738	Autres constructions (mise à disposition)	25 ans
21751	Réseaux de voirie (mise à disposition)	20 ans
21758	Autres installations, matériel et outillages techniques (mise à disposition)	8 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	8 ans

2182	Matériel de transport	8 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans
	Biens de faible valeur inférieure à 500,00 €	1 an

Entendu le rapport de Claude ANINAT,

Il est demandé au Conseil :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'adopter les durées d'étalements de subventions indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

14. Non amortissement des travaux de la base de loisirs du Laouzas

La trésorière a constaté que certains travaux d'aménagement de la base de Loisirs du Laouzas réalisés par l'ex CCML n'ont pas été amortis par la collectivité, elle demande à la Communauté de Communes de prendre une délibération spécifique pour non amortissement de ces travaux au vu de leur vétusté.

Entendu le rapport de Claude MAURY,

Il est demandé au Conseil de ne pas amortir les travaux de la base de loisirs du Laouzas réalisés par l'ex CCML au vu de leur vétusté.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

15. Modification des durées d'amortissement du budget annexe Campings

La Communauté de Communes a récupéré le camping des Bouldouïres dans le PV de MAD à compter du 01/01/2017, il convient de continuer à l'amortir, ce qui a été fait au sein de la CC depuis 2017. Il faut juste reprendre une délibération pour ajouter ce compte qui n'existait pas dans la délibération du 30/01/2017.

Une délibération définissant les durées d'amortissement pour le budget annexe Campings a été prise par le Conseil en date du 30 janvier 2017. Suite à la poursuite de l'intégration budgétaire du patrimoine, il convient de délibérer à nouveau.

Les subventions relatives à ces biens seront étalées sur la même durée que le bien.

Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

Compte	Classe	Durée
2138	Autres constructions	40 ans
21738	Autres constructions (mise à disposition)	40 ans
	Biens de faible valeur inférieure à 500,00 €	1 an

Entendu le rapport de Sylvie SOLOMIAC,

Il est demandé au Conseil :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.
- d'adopter les durées d'étalements de subventions indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

16. Modification des durées d'amortissement du budget annexe centre de bien-être

Une délibération définissant les durées d'amortissement pour le budget annexe centre de bien-être a été prise par le conseil en date du 28 février 2017, elle a été modifiée en Conseil en date du 06 juillet 2017.

Suite à la poursuite de l'intégration budgétaire du patrimoine, il convient de délibérer à nouveau.

Les subventions relatives à ces biens seront étalées sur la même durée que le bien.

Les durées d'amortissement proposées sont les suivantes :

Compte	Classe	Durée
2138	Autres constructions	25 ans

21738	Autres constructions (mise à disposition)	25 ans
21752	Installations de voirie (mise à disposition)	25 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	4 ans
21758	Autres installations, matériel outillage technique (mise à disposition)	8 ans
21783	Matériel de bureau et informatique (mise à disposition)	4 ans
2184	Mobilier	10 ans
21784	Mobilier (mise à disposition)	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans
21788	Autres immos corporelles (mise à disposition)	5 ans
	Biens de faible valeur inférieure à 500,00 €	1 an

Entendu le rapport de Christian BARDY,

Il est demandé au Conseil :

- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus,
- d'adopter les durées d'étalements de subventions indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

TRAVAUX/VRD

17. Lancement des études du cœur de village de Gijounet et Lamontélarie

L'objectif est de pouvoir :

- Attribuer les études courant janvier ;
- Réaliser les études au printemps 2020 ;
- Déposer les dossiers de demande de subvention.

Pour la commune de Gijounet, il s'agit de valoriser le chemin de la Portanelle. Pour la commune de Lamontélarie d'embellir et d'aménager les abords et le parvis de la Mairie.

Il est proposé de lancer les études pour l'aménagement des cœurs de villages de Gijounet et de Lamontélarie.

Entendu le rapport d'André BACOU,

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Président ou ses délégataires à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

18. Avenant au marché de travaux du cœur de village de Cambon

Le montant du marché initial pour le Cœur de village de Cambon : Aménagement du parvis de la mairie est de 64 110.85 € HT.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires :

- Remplacement d'une évacuation d'eaux pluviales sous dimensionnée : + 3 552 € HT
- Dallage supplémentaire autour de la mairie : + 2 084 € HT
- Hauteur supplémentaire pour les murs des jardinières : + 1 890 € HT
- Habillage d'un mur en pierre : + 4 253 € HT

Des travaux prévus initialement seront supprimés :

- Toutes les dépenses concernant les plantations : - 2 778 € HT
- Suppression d'un banc (mobilier urbain) : - 560 € HT

Dépenses totales supplémentaires : environ + 8 441 € HT soit 13.2% du montant initial du marché.

A cet effet, un avenant pourrait être contracté pour environ 8 500 € HT.

Entendu le rapport de Jacques MENDES,

Il est demandé au Conseil :

- de valider le présent avenant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes afférents à cet avenant.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 29

Abstention : 2 (Marie-Hélène GUILLOT et Maryline MARTINEZ)

19. Avenant au marché de travaux du cœur de village de Pabo

Le montant du marché initial pour le Cœur de village de Castanet Le Haut : Aménagement du hameau de Pabo est de 84 770.90 € HT.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires :

- Remplacement de 2 canalisations Eaux usées
- Fourniture et pose de 5.60 ml de bordures supplémentaires

Dépenses totales supplémentaires : environ + 2 502.40 € HT soit 3.0% du montant initial du marché.

A cet effet, un avenant pourrait être contracté pour environ 2 502.40 € HT.

Entendu le rapport de Jean-Jacques BARTHES,

Il est demandé au Conseil :

- de valider le présent avenant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes afférents à cet avenant.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

20. Demande de classement pour la salle du petit train

La salle du petit train n'est plus homologuée par la fédération française de football donc elle ne pourra plus accueillir de jeunes joueurs, féminines ou seniors dans le cadre de futsal (Foot en salle).

Il est demandé au Conseil d'autoriser le président à signer tous les documents afférents à cette demande de renouvellement d'homologation.

Entendu le rapport d'Alain CABROL,

Il est proposé au Conseil :

- de renouveler la demande d'homologation de la salle du petit train par la Fédération Française de Football,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette demande de renouvellement d'homologation.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

21. Avenant à la convention entre EDF et l'ex Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc pour l'entretien de la chute hydroélectrique de Montahut

Parmi les installations qui se rattachent à la chute hydroélectrique de Montahut, il y a un barrage et une prise d'eau sur la commune de Fraisse sur Agout. Sur ces ouvrages, un dégrilleur collecte les détritiques, notamment les feuilles d'arbres.

L'ex-CCMHLH et EDF ont conventionné en 2001 pour la récupération et la destruction de ces détritiques par la CCMHLH :

- EDF a mis en place un système de récupération automatique composé d'un dégrilleur et d'une goulotte.
- La CCMHLH devait mettre en place un container dans l'aire de récupération des déchets et se chargeait de son entretien (évacuation et destruction des déchets).

Entendu le rapport de Roger NEGRE,

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer l'avenant à la convention initiale.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE

22. Demande de dénomination "commune touristique" pour la commune de Fraïsse sur Agoût

Trois communes du territoire ont obtenu la dénomination « Commune Touristique » :

- Lacaune les Bains par arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 aujourd'hui caduque. S'est substitué le classement ministériel « Station de Tourisme » par Décret du 9 janvier 2018 pour une durée de 12 ans.
- La Salvetat sur Agoût par arrêté préfectoral du 5 septembre 2016 pour une durée de cinq ans
- Fraïsse sur Agoût par arrêté préfectoral du 18 décembre 2014 pour une durée de cinq ans

La commune de Fraïsse sur Agoût souhaite renouveler sa demande de dénomination de « Commune Touristique ».

Suite à la loi NOTRE, c'est à la Communauté de Communes de devoir délibérer pour déposer le dossier de la commune de Fraïsse sur Agoût pour obtenir la dénomination « Commune Touristique ».

Entendu le rapport de Bernard MAS,

Il est demandé au Conseil :

- de déposer le dossier de la demande de dénomination « Commune Touristique » pour la commune de Fraïsse sur Agoût,
- d'autoriser le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

MAISON DES SERVICES

23. Adhésion à la CDAD

Lors de la venue de Monsieur SCARBONCHI (inspecteur général) il a été vivement conseillé d'adhérer au CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit).

La Communauté de Communes vient d'obtenir le label MFS et cette adhésion va conforter cette nouvelle « promotion ».

Entendu le rapport d'Hugues DELORI,

Il est proposé au Conseil :

- d'adhérer au CDAD (Conseil Départemental d'Accès au Droit),
- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette adhésion.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

MAISON DE RETRAITE/RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

24. Décision modificative 6 du budget Maison de Retraite

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil qu'afin de garantir l'équilibre budgétaire, il convient de prendre la décision modificative suivante à l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2019 de la Maison de Retraite Saint-Vincent de Paul :

910000414
Code INSEE

MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL
BUDGET M22

DM n°6 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
Ajustements budgétaires

Designation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-00021 : Combustibles et carburants	0 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-00022 : Produits pétroliers	0,00 €	1 471,00 €	0,00 €	0,00 €
D-00023 : Protection, produits absorbants	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-00025 : Autres fournitures non stockées	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-00026 : Fournitures médicales	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-01118 : Autres	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0251 : Voyages et déplacements	200,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0202 : Frais de télécommunication	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses affectées à l'équipement courant	6 360,00 €	6 671,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0411 : Remboursement principal	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0471 : Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-04794 : Oeuvres sociales	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0488 : Autres charges diverses de personnel	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses affectées au personnel	2 300,00 €	3 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0130 : Locations mobilières	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-01508 : Aides matériels et outillages	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-01501 : Informatique	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-01508 : Autres	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0401 : Multirisques	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0105 : Assurance transport	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0105 : Responsabilité civile	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-0100 : Primes d'assurances - Autres risques	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-08111 : Immatriculations incorporées	0,00 €	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 010 : Groupe 3 : Dépenses affectées à la structure	0,00 €	12 510,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7352281 : EHPAD et PUV-Dépt-Autres tarifs journaliers-hébergement	0,00 €	0,00 €	20 477,00 €	0,00 €
R-735311 : EHPAD - Usager - Part Hébergement- Tarifs jour soles installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0 400,00 €
R-73532 : EHPAD-Usager-Part dépendance	0,00 €	0,00 €	291,00 €	0,00 €
R-7353511 : EHPAD-Usager-Accueil temporaire avec hébergement-hébergement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
R-73561 : EHPAD - Produits à la charge de la CAF	0,00 €	0,00 €	300,00 €	0,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification non médical	0,00 €	0,00 €	21 068,00 €	20 000,00 €
R-0419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	48 060,01 €	4 022,00 €
R-7005 : Prestations déléguées aux usagers, accompagnants et autres tier	0,00 €	0,00 €	12 291,00 €	0,00 €
R-7007 : Remboursement des frais par les budgets annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 524,00 €
R-7499 : Autres	0,00 €	0,00 €	2 091,00 €	0,00 €

810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL BUDGET M22	DM n°6 2019
-------------------------	-----------------------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustements budgétaires

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	62 912.01 €	13 846.00 €
R-7815 : Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 346.01 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 346.01 €
Total EXPLOITATION	0.00 €	22 881.00 €	69 980.01 €	104 201.01 €
Total Général		14 221.00 €		14 221.00 €

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

25. Décision modificative 7 du budget résidence spécialisée St Vincent

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil qu'afin de garantir l'équilibre budgétaire, il convient de prendre la décision modificative suivante au budget 2019 de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul :

810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL RESIDENCE SAINT VINCENT DE PAUL	DM n°6 2019
-------------------------	--------------------------------------------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
Ajustements budgétaires

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-00021 : Combustibles et carburants	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-00022 : Produits d'entretien	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-000208 : Autres fournitures hôtelières	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0003 : Alimentation	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0201 : Voyages et déplacements	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0215 : Personnel affecté à l'établissement	0.00 €	7 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0333 : Participation des employeurs à la formation professionnelle cont	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0338 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0.00 €	000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-04111 : Rémunération principale	0.00 €	2 020.00 €	0.00 €	0.00 €
D-04131 : Rémunération principale	0.00 €	11 034.00 €	0.00 €	0.00 €
D-04151 : Rémunération principale	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-04511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0.00 €	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-04513 : Cotisations aux caisses de retraite	0.00 €	230.00 €	0.00 €	0.00 €
D-04514 : Cotisations à l'ASSÉDIC	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-04515 : Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-04704 : Œuvres sociales	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	23 000.00 €	25 044.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0135 : Locations mobilières	200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-01551 : Matériel médical	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-01501 : Informatique	0.00 €	003.00 €	0.00 €	0.00 €
D-01508 : Autres	0.00 €	2 001.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0101 : Multirisques	0.00 €	215.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0103 : Assurance transport	0.00 €	200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0108 : Primes d'assurances - Autres risques	0.00 €	320.00 €	0.00 €	0.00 €
D-0508 : Autres	0.00 €	5.00 €	0.00 €	0.00 €
D-073 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	2 044.00 €	0.00 €	0.00 €
D-08111 : Immobilisations incorporelles	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	5 500.00 €	6 278.00 €	0.00 €	0.00 €
R-733230 : Dépt-Handic.-Prix de journée - Autres	0.00 €	0.00 €	3 100.00 €	0.00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	3 100.00 €	0.00 €
R-0410 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 462.00 €
R-70822 : Participations des pers. handicapées (4e alinéa art.L242-4 CASF)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 000.00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 462.00 €

810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL RESIDENCE SAINT VINCENT DE PAUL	DM n°6 2019
-------------------------	--------------------------------------------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Ajustements budgétaires

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Total EXPLOITATION	25 360.00 €	38 722.00 €	3 100.00 €	12 462.00 €
Total Général		9 362.00 €		9 362.00 €

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

26. Modification du tableau des emplois de la résidence spécialisée

Il conviendrait de fermer le poste d'agent de maintenance à 0.67 ETP pour ouvrir un poste d'agent de maintenance à 1 ETP. Ce poste serait mutualisé entre la résidence spécialisée et la maison de retraite.

L'agent d'entretien et de maintenance des locaux effectuera des tâches au sein de la maison de retraite et de la résidence spécialisée.

L'organigramme sera également modifié en conséquence.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil de valider les tableaux des effectifs de la résidence spécialisée St Vincent de Paul présentés ci-dessous :

Tableau des emplois à compter du 1er décembre 2019 (suite aux avancements de grade)

Libellé		Catégorie	Nombre	Effectifs pourvus
Directeur	3.5/35h	A	1	1
Coordinateur-Psychologue	14h/35h	A	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	7h/35h	C	1	1
Agent de maîtrise principal (Agent d'entretien et de maintenance des locaux)	3.5h/35h	C	1	1
Adjoints techniques	35h/35h	C	4	4
Adjoint technique (Agent d'entretien et de maintenance des locaux)	20h/35h	C	1	1
Auxiliaires de soins principaux de 2ème classe	35h/35h	C	3	3
Auxiliaires de soins principaux de 2ème classe	21h/35h	C	1	1
Auxiliaires de soins principaux de 1ère classe	35h/35h	C	1	1
Psychologue	7h/35h	A	1	1
TOTAL			15	15

Tableau des emplois du 1er janvier 2020

Libellé		Catégorie	Nombre	Effectifs pourvus
Directeur	3.5/35h	A	1	1
Coordinateur-Psychologue	14h/35h	A	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	7h/35h	C	1	1

Adjointes techniques	35h/35h	C	4	4
Adjoint technique (Agent d'entretien et de maintenance des locaux)	35h/35h	C	1	1
Auxiliaires de soins principaux de 2ème classe	35h/35h	C	3	3
Auxiliaires de soins principaux de 2ème classe	21h/35h	C	1	1
Auxiliaires de soins principaux de 1ère classe	35h/35h	C	1	1
Psychologue	7h/35h	A	1	1
TOTAL			14	14

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

27. Modification du tableau des emplois de la Maison de Retraite (prise en compte des avancements de grade)

Suite à des avancements de grade, il convient de modifier le tableau des emplois de la Maison de Retraite St Vincent de Paul.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil de valider les tableaux des effectifs de la Maison de Retraite St Vincent de Paul présentés ci-dessous :

Tableau des emplois du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019

Libellé		Catégorie	Nombre	Effectifs pourvus
Directeur	35h	A	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	23h/35h	B	1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	28h/35h	C	1	1
Technicien paramédical de classe supérieure	12h/35h	B	1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	1	1
Agents de maîtrise principaux	35h/35h	C	4	4
Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	4	4
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h/35h	C	1	1
Adjoints techniques	35h/35h	C	6	6
Auxiliaires de soins principaux de 1 ^{ère} classe	35h/35h	C	10	10
Auxiliaires de soins principaux de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	4	4
Infirmiers en soins généraux de classe normale	35h/35h	A	3	3
Cadre de santé infirmier assurant les fonctions d'infirmière coordinatrice	35h/35h	A	1	1
Médecin compétent en gériatrie assurant les fonctions de médecin coordonnateur	10h30/35h	A	1	1
Psychologue	14h/35h	A	1	1
Technicien paramédical de classe normale Psychomotricienne	17h30/35h	A	1	0
TOTAL			41	40

Tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2019

Libellé		Catégorie	Nombre	Effectifs pourvus
Directeur	35h	A	1	1
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	23h/35h	B	1	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	28h/35h	C	1	1
Technicien paramédical de classe supérieure	12h/35h	B	1	1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	1	1
Agents de maîtrise principaux	35h/35h	C	4	4
Adjoints techniques principaux de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	6	6
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h/35h	C	1	1
Adjoints techniques	35h/35h	C	4	4
Auxiliaires de soins principaux de 1 ^{ère} classe	35h/35h	C	10	10
Auxiliaires de soins principaux de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	4	4
Infirmiers en soins généraux de classe normale	35h/35h	A	3	3
Cadre de santé infirmier assurant les fonctions d'infirmière coordinatrice	35h/35h	A	1	1
Médecin compétent en gériatrie assurant les fonctions de médecin coordonnateur	10h30/35h	A	1	1
Psychologue	14h/35h	A	1	1
Technicien paramédical de classe normale Psychomotricienne	17h30/35h	A	1	0
TOTAL			41	40

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

28. Modification du tableau des emplois de la résidence spécialisée St Vincent de Paul (prise en compte des avancements de grade)

Suite à des avancements de grade, il convient de modifier le tableau des emplois de la résidence spécialisée St Vincent de Paul.

Entendu le rapport du Président,

Il est demandé au Conseil de valider les tableaux des effectifs de la résidence spécialisée St Vincent de Paul présentés ci-dessous :

Tableau des emplois du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019

Libellé		Catégorie	Nombre	Effectifs pourvus
Directeur	3.5/35h	A	1	1
Coordinateur-Psychologue	14h/35h	A	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7h/35h	C	1	1
Agent de maîtrise principal (Agent d'entretien et de maintenance des locaux)	3.5h/35h	C	1	1
Adjointes techniques	35h/35h	C	4	4
Adjoint technique (Agent d'entretien et de maintenance des locaux)	20h/35h	C	1	1
Auxiliaires de soins principaux de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	4	4
Auxiliaires de soins de 1 ^{ère} classe	21h/35h	C	1	0
Psychologue	7h/35h	A	1	1
TOTAL			15	14

Tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2019

Libellé		Catégorie	Nombre	Effectifs pourvus
Directeur	3.5/35h	A	1	1
Coordinateur-Psychologue	14h/35h	A	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7h/35h	C	1	1
Agent de maîtrise principal (Agent d'entretien et de maintenance des locaux)	3.5h/35h	C	1	1
Adjointes techniques	35h/35h	C	4	4
Adjoint technique (Agent d'entretien et de maintenance des locaux)	20h/35h	C	1	1
Auxiliaires de soins principaux de 2 ^{ème} classe	35h/35h	C	3	3
Auxiliaires de soins principaux de 2 ^{ème} classe	21h/35h	C	1	1
Auxiliaires de soins principaux de 1 ^{ère} classe	35h/35h	C	1	1
Psychologue	7h/35h	A	1	1
TOTAL			15	15

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

29. Virement de crédits 1 du budget Maison de Retraite

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil qu'afin de garantir l'équilibre budgétaire, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL BUDGET M22	VI n°1 2019
-------------------------	-----------------------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Virement de crédit du groupe 1 au groupe 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-60812 : Energie, électricité	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	3 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

30. Virement de crédits 1 du budget de la résidence spécialisée St Vincent de Paul

Entendu le rapport du Président qui indique au Conseil qu'afin de garantir l'équilibre budgétaire, il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL RESIDENCE SAINT VINCENT DE PAUL	VI n°1 2019
-------------------------	--------------------------------------------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Virement de crédit du G1 au G3 des charges d'explo

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6251 : Voyages et déplacements	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

31. Questions diverses


 Président
 Robert BOUSQUET

Monts de Lacaune Montagne
 du Haut Languedoc